

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3405

21 décembre 2015

SOMMAIRE

BecomeDigital	163433	Immobilière Raschella S.à r.l.	163435
CCZ Investment Partners (Lux) S.à r.l.	163440	Immobilière Raschella S.à r.l.	163435
Cosmo Leone S.à r.l.	163395	Immo Teresa Rehlinger S.à r.l.	163433
Covent Garden Investment S.à r.l.	163409	Imprimerie Schomer-Turpel S.à r.l.	163435
Falco-Consulting S.à r.l.	163422	Imtex S.A.	163436
Galerie d'Art Leonardo Da Vinci	163394	Inter Holding S.à r.l.	163431
Gefi Holding S.A.	163394	International Fine Foods S.A.	163412
Gemarpa S.A.	163394	International Fine Foods S.à r.l.	163412
Generation XXI S.A.	163394	International Gas Distribution S.A.	163436
GFG Groupe Holding S.A.	163395	Interpublic Group (Luxembourg) S.à r.l.	163432
Grand Ocean S.A.	163395	Interseafood Investments S.A.	163436
Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l.	163409	Ireggen	163432
Hamburg, Sachsentor 33 Immobilien S.à r.l.	163409	ISIWIS Research S.à r.l.	163436
Hamburg, Schlossmühlendamm 2 Immobilien S.à r.l.	163412	Isolde G.m.b.H.	163439
Hamlet Montana Research	163421	Isol-Finance S.A.	163437
Han Lux S.à r.l.	163394	IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	163439
Harvester	163412	IWL Investments (Luxembourg) S.à r.l.	163439
H B M S.A. SPF	163398	JacCha S.A.	163440
H B M S.A. SPF	163402	James Finance & Co. S.A.	163431
Holteide Investissement S.A.	163421	J.P.J.2.	163432
Hotel Gantenbeinsmillen S.à r.l.	163422	J S Holdings Luxembourg S.à r.l.	163440
Hotwell Global S.à r.l.	163431	Ka S.à r.l.	163436
Hourggen	163415	Lakefield SIF-SICAV	163421
Icamm S.A.	163432	Lakefield UCITS-SICAV	163421
Ifigenia S. à r.l.	163433	Lux Company S.A.	163398
Immobilien Investment and Building Develop- ment Company	163433	NHL Finance S.à r.l.	163415
		Polenergia Holding S.à r.l.	163435
		PrimeRevenue Trade Assets	163402
		Solid Holding S.A.	163437

Galerie d'Art Leonardo Da Vinci, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 110, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 22.607.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MIRTO Jacques
Le gérant

Référence de publication: 2015173128/11.

(150191980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Gefi Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 48.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015173131/10.

(150192101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Gemarpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 117.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173132/10.

(150191881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Generation XXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 93.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015173133/10.

(150191695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Han Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.194.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015173149/13.

(150191965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

GFG Groupe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 189.709.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173135/9.

(150191893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Grand Ocean S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R.C.S. Luxembourg B 103.980.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 octobre 2015 que:

YACHT REGISTRATION ASSOCIATES SA., établie et ayant son siège social à L-1945 Luxembourg 3, rue de la Loge, immatriculée au RCSL sous le numéro B109178, représentée par Madame Nina MEYER, née le 23.11.1984 à Ettelbruck, demeurant professionnellement à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, est nommée administrateur unique avec droit de signature individuelle jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Madame Nina MEYER, employée privée, née le 23/11/1984 à Ettelbruck, demeurant à L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge, démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015173138/19.

(150192084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Cosmo Leone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-Rue.
R.C.S. Luxembourg B 200.924.

STATUTES

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Ont comparu:

- Monsieur Aurélio AGLIATA, nationalité italienne, né le 26 novembre 1978 à Wadern (Allemagne), demeurant à L-4282 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Puteaux (Grand-Duché de Luxembourg); et

- Monsieur Loris DE CIA, nationalité suisse, né le 4 février 1968 à Zurich (Suisse), demeurant à CH-8322 Madetswill 23, Wingertenstrasse (Suisse),

ici représenté par Me Laurence LELEU, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de document comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre 1^{er} - Objet - Dénomination Sociale - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants, et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales, une société à responsabilité limitée dénommée «COSMO LEONE Sàrl» qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales y relatives.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation et la production cinématographiques et audiovisuelles en général; l'achat/vente de films, d'éditions musicales et/ou de toute autre oeuvre audiovisuelle et cinématographique en général ainsi que leurs produits dérivés, au Grand- Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a par ailleurs pour objet l'exploitation d'une ou de plusieurs agences de distribution et production d'articles, de nouvelles, de tout écrit de manière général et d'informations pour le cinéma, la télévision, les conférences, la radio, la presse et de tout autre moyen de publication au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra également faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société pourra également effectuer toutes prestations de services en matière de recherches et développement dans le cadre de la réalisation de son objet social, en matière de marketing ou encore de management. Elle pourra de façon générale exercer toute autre activité commerciale dans le cadre de son objet social à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée.

La société pourra acquérir, vendre et mettre en valeur tous brevets, marques, licences et autres droits de propriété intellectuelle s'y rattachant ou pouvant les compléter.

Elle peut emprunter sous toutes les formes et procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations.

La société a également pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

Elle pourra participer à la création et/ou au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations.

Art. 3. La société prend la dénomination de COSMO LEONE Sàrl, société à responsabilité limitée

Art. 4. Le siège de la société est établi dans la commune de Mertert. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixée à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Le capital social pourra à tout moment être augmenté ou réduit dans les conduits prévues par l'article 199 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. En cas de cession à un non-associé, les associés restant ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date de la notification de l'offre par lettre recommandée. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs éventuels rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet d'une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société, simples mandataire, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la continuation d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommées par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Associés	Parts sociales:
Monsieur Aurélio AGLIATA précité	50 (cinquante)
Monsieur Loris DE CIA	50 (cinquante)
TOTAL:	100 (cent)

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un virement bancaire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution est évalué à mille trois cents (EUR 1.300,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-6630 Wasserbillig, 40-42, Grand-Rue.
2. Le nombre de gérant est fixé à un.
3. Les associés nomment la personne suivante comme gérant unique pour une durée illimitée:
 - Monsieur Aurélio AGLIATA, nationalité italienne, né le 26 novembre 1978 à Wadern (Allemagne), demeurant à L-4282 Esch-sur-Alzette, 2, rue de Puteaux (Grand-Duché de Luxembourg).
4. La société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé.

Signé: A. Agliata, L. Leleu et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/22165. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173620/134.

(150193051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

H B M S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 1.905.612,72.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 49.091.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire reportée du 19 octobre 2015

L'assemblée décide de nommer au fonction d'administrateur, avec effet immédiat à ce jour jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2021, Maître Michaël Dandois né le 15 janvier 1971 à Messancy (BE), avec adresse professionnelle au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Il est également pris note de la rectification de l'adresse du commissaire aux comptes: 35BIS Route Bessières et non "Beffieres".

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015173139/15.

(150192120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Lux Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.289.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Lux Company S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2046 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154289 (the Company). The Company was incorporated on 9 July 2010 pursuant to a deed of the Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 August 2010, number 1699. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 25 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11 August 2011, number 1836.

The Meeting is opened and chaired by Peggy Simon, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Chairman appointed as secretary Claudine Schoellen, employee, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The Meeting elected as scrutineer Peggy Simon, prenamed.

The bureau having been formed, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares they hold are indicated on an attendance list. Such list, together with the powers of attorney executed by the shareholders represented, after having been signed by the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

II. This attendance list shows that (i) one hundred ninety-five thousand three hundred twenty-three ordinary shares with voting rights and (ii) four million three thousand six hundred seventy-seven (4,003,677) ordinary shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class A shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class B shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class C shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class D shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class E shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class F shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class G shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class H shares, one hundred and five thousand one hundred and one (105,101) class I shares, and one hundred and five thousand ninety-nine (105,099) class J shares, whose voting rights have been suspended due to the fact that the Company holds such shares in treasury, all with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Reduction of the share capital by an amount of fifty thousand five hundred forty-six euros and seventy-seven euro cents (EUR 50,546.77) to bring it from its current amount of fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500) to an amount of one thousand nine hundred fifty-three euros and twenty-three euro cents (EUR 1,953.23) by way of cancellation of four million three thousand six hundred and seventy-seven (4,003,677) ordinary shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class A shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class B shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class C shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class D shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class E shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class F shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class G shares, one hundred and five thousand one hundred (105,100) class H shares, one hundred and five thousand one hundred and one (105,101) class I shares, and one hundred and five thousand ninety-nine (105,099) class J shares held in treasury by the Company, as a result of their redemption by the Company under private seal on 15 October 2015 (the Treasury Shares);

3. Subsequent increase of the share capital by an amount of twenty-nine thousand forty-six euros and seventy-seven euro cents (EUR 29,046.77) to bring it from its current amount of one thousand nine hundred fifty-three euros and twenty-three euro cents (EUR 1,953.23) to an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) by way of the increase of the nominal value of the shares from its current value of one euro cent (EUR 0.01) to zero point one five eight seven one one four six eight euro (EUR 0.158711468);

4. Payment of the above share capital increase by way of capitalisation of distributable reserves of the Company;

5. Amendment to article 5.1 of the Articles to reflect the above resolutions;

6. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company, each acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the share capital reduction and subsequent increase; and

7. Miscellaneous.

IV. That the Meeting has taken unanimously the following resolutions regardless of the shares whose voting rights have been suspended:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of fifty thousand five hundred forty-six euros and seventy-seven euro cents (EUR 50,546.77) from its current amount of fifty-two thousand five hundred euros (EUR 52,500) to an amount of one thousand nine hundred fifty-three euros and twenty-three euro cents (EUR 1,953.23) by way of cancellation the Treasury Shares.

The Meeting acknowledges that, as a result of the foregoing, the Company is no longer holding Treasury Shares and that the shareholders thus hold, as from the execution of this deed, all the issued and outstanding share capital in the Company.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Meeting resolves to increase the share capital by an amount of twenty-nine thousand forty-six euros and seventy-seven euro cents (EUR 29,046.77) to bring it from its current amount of one thousand nine hundred fifty-three euros and twenty-three euro cents (EUR 1,953.23) to an amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) by way of the increase of the nominal value of the shares from its current value of one euro cent (EUR 0.01) to zero point eight seven one one four six eight euro (EUR 0.158711468).

Fourth resolution

The Meeting resolves to pay the amount of the share capital increase by way of capitalisation of the same amount (i.e. EUR 29,049.77) from the distributable reserves of the Company, as evidenced by the interim accounts of the Company as at 15 October 2015.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“**5.1.** The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000) represented by one hundred ninety-five thousand three hundred twenty-three (195,323) ordinary shares having a nominal value of zero point one five eight seven one one four six eight euro (EUR 0.158711468) each, in registered form and fully paid-up.”

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any director of the Company, acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the registration of the share capital reduction and subsequent increase in the share register of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, who signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize octobre.

Par devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Lux Company S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2046 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154289 (la Société). La Société a été constituée le 9 juillet 2010 suivant un acte de Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 août 2010, numéro 1699. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 août 2011, numéro 1836.

L'Assemblée est ouverte et présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le Président a nommé comme secrétaire Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

L'Assemblée a élu comme scrutateur Peggy Simon, prénommée.

Le bureau ayant été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations signées par les actionnaires représentés, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Cette liste de présence indique que (i) cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-trois (195.323) actions ordinaires avec droit de vote et (ii) quatre millions trois mille six cent soixante-dix-sept (4.003.677) actions ordinaires, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe A, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe B, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe C, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe D, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe E, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe F, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe G, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe H, cent cinq mille cent une (105.101) actions de classe I, et cent cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (105.099) actions de classe J dont les droits de vote ont été suspendus en raison du fait que la Société les détient dans son propre capital, toutes d'une valeur de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour dont les actionnaires ont connaissance.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille cinq cent quarante-six euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 50.546,77) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) au montant de mille neuf cent cinquante-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 1.953,23) par l'annulation de quatre million trois mille six cent soixante-dix-sept (4.003.677) actions ordinaires, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe A, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe B, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe C, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe D, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe E, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe F, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe G, cent cinq mille cent (105.100) actions de classe H, cent cinq mille cent une (105.101) actions de classe I, et cent cinq mille quatre-vingt-dix-neuf (105.099) actions de classe J détenues par la Société dans son propre capital à la suite de leur rachat par la Société sous seing privé le 15 octobre 2015 (les Actions Propres);

3. Subséquente augmentation du capital social d'un montant de vingt-neuf mille quarante-six euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 29.046,77) afin de le porter de son montant actuel de mille neuf cent cinquante-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 1.953,23) au montant de trente-et-un mille euros (EUR 31,000) par augmentation de la valeur nominale

des actions de sa valeur actuelle de un centime d'euro (EUR 0,01) à zéro virgule un cinq huit sept un un quatre six huit euro (0,158711468);

4. paiement de l'augmentation de capital social par capitalisation de réserves distribuables de la Société;

5. Modification de l'article 5.1 des statuts afin d'y refléter les résolutions ci-dessus;

6. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité octroyés à tout administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder, pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction et augmentation subséquente du capital social; et

7. Divers.

IV. Que l'Assemblée a pris les décisions suivantes à l'unanimité sans tenir compte des actions dont les droits de vote ont été suspendus:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille cinq cent quarante-six euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 50.546,77) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille cinq cents euros (EUR 52.500) au montant de mille neuf cent cinquante-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 1.953,23) par l'annulation des Actions Propres.

L'Assemblée prend acte que, suite à ce qui précède, la Société ne détient plus d'Actions Propres et que les actionnaires détiennent par conséquent, à partir de la signature du présent acte, l'intégralité du capital social émis et en circulation de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt-neuf mille quarante-six euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 29.046,77) afin de le porter de son montant actuel de mille neuf cent cinquante-trois euros et vingt-trois centimes (EUR 1.953,23) au montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) par augmentation de la valeur nominale des actions de sa valeur actuelle de un centime d'euro (EUR 0,01) à zéro virgule un cinq huit sept un un quatre six huit euro (0,158711468).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de payer le montant de l'augmentation du capital social par capitalisation du même montant (i.e. EUR 29.049,77) prélevé des réserves distribuables de la Société tel que documenté par les comptes intermédiaires de la Société au 15 octobre 2015.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des statuts, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par cent quatre-vingt-quinze mille trois cent vingt-trois (195.323) actions ordinaires ayant une valeur nominale de zéro virgule un cinq huit sept un un quatre six huit euro (EUR 0,158711468) chacune, sous forme nominative et entièrement libérées.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à chaque administrateur de la Société, chacun agissant individuellement, pour y inscrire pour le compte de la Société la réduction et augmentation subséquente du capital social.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux personnes comparantes, elles ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173847/201.

(150192713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

H B M S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 1.905.612,72.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 49.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015173140/10.

(150192121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

PrimeRevenue Trade Assets, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J-F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.945.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen on the sixteenth day of October,

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Stichting Global Trade Assets, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam, The Netherlands, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in the Netherlands under number 635566974,

here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 14 October 2015.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a “société anonyme” (the “Company”):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a “société anonyme” under the name of “PrimeRevenue Trade Assets” (the “Company”) qualifying as a securitisation company (“société de titrisation”) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisations (hereafter the “Securitisation Law”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of, amongst others, risks associated to receivables and related assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may also carry out transactions permitted by the Securitisation Law through the issuance of shares.

The Company does not intend to issue transferable securities on a continuous basis to the public as provided by the Securitisation Law.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

Each compartment of the Company shall be treated as a separate pool of assets and liabilities. Rights of investors and other creditors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital amounts to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in accordance with these articles of association and Luxembourg company law requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the general meeting of shareholders.

Art. 8. The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company established in Article 4 of these articles of association.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of association.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual general meeting of shareholders meeting will be held each year in Luxembourg at the place specified in the convening notice on the last Tuesday of June at 11 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each compartment.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The Company takes the engagement that any excess of the annual profits shall be distributed to the shareholder(s) at the latest within five (5) years following declaration by the general meeting of the net profit of the relevant year.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the penultimate paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of association of the Company are modified, the board of directors of the Company may put each compartment of the Company into liquidation, and redeem the shares relating to the liquidated compartments, if any such shares have been issued by the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Transitory dispositions

- The first annual general meeting will be held in the year 2017.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on 31 December 2016.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Stichting Global Trade Assets, prenamed	3,100 shares
TOTAL	[3,100] shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed as directors:
 - Mr Shehzaad ATCHIA, having his professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born in Mauritius on 22 May 1982;
 - Mrs Maud MEYER, having her professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born in Amiens, France on 25 May 1982; and
 - Mrs Marketa STRANSKA, having her professional address at 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born in Prague, the Czech Republic on 27 September 1973.
3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders that will be held in 2020.
4. The registered office of the Company is established at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Stichting Global Trade Assets, une fondation dûment constitué et existant valablement selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM, Amsterdam, Pays-Bas, et enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 63566974,

ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 octobre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la «Société»):

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de “PrimeRevenue Trade Assets” (la «Société») étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la “Loi sur la Titrisation”).

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura pour objet la titrisation des risques liés à des créances et d'autres actifs associés au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, charges ou grever par le biais d'autres sûretés ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toute action nécessaire ou utile pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La Société peut effectuer aussi des transactions compatibles avec la Loi sur la Titrisation par l'émission des actions.

La Société n'a pas l'intention d'émettre des valeurs mobilières sur une base continue pour le public.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et plus particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre, sauf stipulation contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment, à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement y relatif. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Chaque compartiment de la Société devra être traité comme un bassin séparé d'actifs et passifs. Les droits des investisseurs et autres créanciers de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment, sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit s'élève à 31.000,- EUR (trente-et-un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément à des présents statuts et les exigences de la loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur,
- (iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) Il est révoqué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue à cet effet. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société prévu à l'Article 4 des présents statuts.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire (s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi luxembourgeoise et la pratique comptable applicable), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat pour chaque compartiment.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

La Société s'engage à distribuer à/aux actionnaire(s) le solde des bénéfices annuels au plus tard cinq (5) années après la déclaration par l'assemblée générale du bénéfice net d'un exercice.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du avant-dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, le conseil d'administration de la Société peut mettre chaque compartiment de la Société en liquidation, et racheter les actions relatives aux compartiments liquidés, si telles actions ont été émises par la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2017.
- Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, l'Actionnaire Unique déclare souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

Stichting Global Trade Assets	<u>3.100 actions</u>
TOTAL	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente-et-un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Mr Shehzaad ATCHIA, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, née à l'île Maurice le 22 mai 1982;
 - Madame Maud MEYER, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, née à Amiens, France le 25 mai 1982; et
 - Madame Marketa STRANSKA, ayant son adresse professionnelle au 46a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, née à Prague, République Tchèque le 27 septembre 1973.
3. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.
4. Le siège social de la Société est fixé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut, elle a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: El Farhane, Meyers agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33071. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173971/368.

(150193586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Hamburg, Bergedorfer Markt 5-7 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.660.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2015173141/11.

(150191946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Hamburg, Sachsentor 33 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.663.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2015173142/11.

(150192114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Covent Garden Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 780.700,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 200.350.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth of October.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pan European Value Added Venture S.C.A., a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.543,

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on October 15, 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing company and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing company is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “Covent Garden Investment S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 200.350, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, dated September 25th, 2015, not yet published in the “Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations” (the “Company”).

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, all of which are fully paid-up.

III. The appearing company, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by seven hundred and sixty-eight thousand, two hundred British Pounds (GBP 768,200.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) to seven hundred and eighty thousand, seven hundred British Pounds (GBP 780,700.-) by the creation and issue of seven hundred and sixty-eight thousand, two hundred (768,200) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Pan European Value Added Venture S.C.A., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to all the new shares and to have them fully paid-up in the amount of seven hundred and sixty-eight thousand, two hundred British Pounds (GBP 768,200.-) by a contribution in cash in the amount of seven million, six hundred and eighty-two thousand British Pounds (GBP 7,682,000.-) (the “Contribution in Cash”), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

The excess amount of six million, nine hundred and thirteen thousand, eight hundred British Pounds (GBP 6,913,800.-) of the Contribution in Cash shall be allocated to the share premium account of the Company.

Third resolution

As a consequence of the Company's share capital increase, the Sole Shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is set at seven hundred and eighty thousand, seven hundred British Pounds (GBP 780,700.-) represented by seven hundred and eighty thousand, seven hundred (780,700) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pan European Value Added Venture S.C.A., une société en commandite par actions constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.543,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination sociale de «Covent Garden Investment S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200.350 (la «Société»), constituée suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire soussigné, en date du 25 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

III. La comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation. L'Associée Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour, lequel lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent soixante-huit mille deux cents Livres Sterling (GBP 768.200,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) à sept cent quatre-vingt mille sept cents Livres Sterling (GBP 780.700,-) par la création et l'émission de sept cent soixante-huit mille deux cents (768.200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Souscription - Paiement

Sur ce, Pan European Value Added Venture S.C.A., prénommée, par sa mandataire, a déclaré souscrire à toutes les nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de sept cent soixante-huit mille deux cents Livres Sterling (GBP 768.200,-) par un apport en numéraire d'un montant de sept millions six cent quatre-vingt-deux mille Livres Sterling (GBP 7.682.000,-) (l'«Apport en Numéraire»), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le montant excédentaire de six millions neuf cent treize mille huit cents Livres Sterling (GBP 6.913.800,-) de l'Apport en Numéraire sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt mille sept cents Livres Sterling (GBP 780.700,-) représenté par sept cent quatre-vingt mille sept cents (780.700) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précédent, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 octobre 2015. Relation: GAC/2015/8918. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173593/140.

(150192715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Hamburg, Schlossmühlendamm 2 Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 173.661.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2015173143/11.

(150192113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Harvester, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.859.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173144/9.

(150191697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

I.F.F. S.A., International Fine Foods S.A., Société Anonyme,

(anc. I.F.F. S.à r.l., International Fine Foods S.à r.l.)

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 182.126.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company International Fine Foods S.A., abbreviated I.F.F. S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 182126, incorporated under the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg) dated on 25 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 159 of 17 January 2014. The articles of association have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Karine Reuter, notary residing in Luxembourg, dated 2 July 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2662 of 29 September 2015.

The meeting was declared open at 4.00 p.m. and was presided by Mr Frank Stolz, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains (hereafter the "Chairman"),

who appoints as secretary Mr Chris Oberhag, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The meeting elects as scrutineer Mrs Brigitte Wahl, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Pursuant to the attendance list, the whole share capital is present or represented and all the shareholders present or represented declare that they have had notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and that thus no convening notices were necessary.

The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

The agenda of the present meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000.-) from its current amount of ninety million nine hundred forty-two thousand eight hundred eighty euro (EUR 90,942,880.-) to ninety million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and eighty euro (EUR 90,692,880.-) by cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") of the Company;

2. Consequent amendment of article 5.1 of the Company's articles of association;

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of two hundred and fifty thousand euro (EUR 250,000) so as to reduce it from its current amount of ninety million nine hundred forty-two thousand eight hundred eighty euro (EUR 90,942,880.-) to ninety million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and eighty euro (EUR 90,692,880.-) through the cancellation of twelve thousand five hundred (12,500) MRPS of the Company having a nominal value of twenty euro (EUR 20.-) each.

All power is given to any director of the Company to execute, for and on behalf of the Company, all documents, registers, agreements, certificates, instruments and to do everything necessary or simply useful in relation with the present resolution.

Second resolution

As a result of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will from now on be read as follows:

“**5.1.** The Company's share capital is set at ninety million six hundred and ninety-two thousand eight hundred and eighty euro (EUR 90,692,880.-), represented by four million three hundred eighty-seven thousand seven hundred (4,387,700) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one hundred and forty-six thousand nine hundred and forty-four (146,944) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS", together with the Ordinary Shares hereinafter the "Shares"), each with a nominal value of twenty euro (EUR 20.-). Each Ordinary Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. The MRPS are non-voting shares as provided for in article 44 of the Law.”

There being no further business, the meeting is closed at 4.15 p.m..

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois d'octobre.

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est réunie,

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société International Fine Foods S.A., en abrégé I.F.F. S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 2 Place de Paris, L-2314 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182126, constituée sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 novembre 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 159 du 17 janvier 2014. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juillet 2015, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2662 du 29 septembre 2015.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz, employé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains (ci-après le «Président»),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Chris Oberhag, employé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Brigitte Wahl, employée, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que la totalité du capital social est présent ou représenté et que l'ensemble des actionnaires présents ou représentés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et qu'en conséquence aucune lettre de convocation n'était nécessaire.

III.- La présente assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions neuf cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 90.942.880,-) à quatre-vingt-dix millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 90.692.880) par l'annulation de douze mille cinq cent (12.500) actions préférentielles de rachat obligatoire (les «MRPS») de la Société;

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

3. Divers.

Après avoir considéré chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires prend, et requiert le notaire d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions neuf cent quarante-deux mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 90.942.880,-) à quatre-vingt-dix millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 90.692.880) par l'annulation de douze mille cinq cents (12.500) MRPS de la Société ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune.

Tout pouvoir est donné à tout administrateur de la Société d'exécuter, au nom et pour le compte de la Société, tous documents, registres, contrats, certificats, instruments et de faire ce qui est nécessaire ou utile en relation avec la présente résolution.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui auront dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-dix millions six cent quatre-vingt-douze mille huit cent quatre-vingt euros (EUR 90.692.880), représenté par quatre millions trois cent quatre-vingt-sept mille sept cent (4.387.700) actions ordinaires (les «Actions Ordinaires») et cent quarante-six mille neuf cent quarante-quatre (146.944) actions préférentielles de rachat obligatoire (les «MRPS», ensemble avec les Actions Ordinaires ci-après les «Actions»), ayant une valeur nominale de vingt euros (EUR 20,-) chacune. Chaque Action Ordinaire possède un droit de vote lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Les MRPS sont des actions sans droit de vote conformément à l'article 44 de la Loi.»

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

163415

Frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison du présent acte est évalué à environ mille sept cent euros (EUR 1.700).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; et qu'à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux parties comparantes, connues du notaire instrumentant par leur nom, prénom et résidence, lesdites parties comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz, C. Oberhag, B. Wahl, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 7 octobre 2015. GAC/2015/8530. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173783/142.

(150192680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Hourggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.761.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de Hourggen tenue en date du 20 octobre 2015.

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel Ropert de son mandat d'administrateur et conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration décide de nommer, pour la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Jérôme Michiels, né le 29 juillet 1974 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 89, rue Taitbout, Paris (France), en qualité de président du Conseil avec effet au 20 octobre 2015.

Pour extrait certifié conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015173147/15.

(150192029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

NHL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henry.

R.C.S. Luxembourg B 200.932.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixteenth day of October.

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Park Europe S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 49, Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B198676. ("Park Europe"),

here represented by Mrs. Rachida El Farhane, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such party, acting as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company), which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the “Law”), as well as by the articles of association (hereafter the “Articles”), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans (whether performing or non-performing), residential mortgages and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. The Company may enter into transactions, including financial transactions, with its affiliates on any terms including, without limitation, other than on arms length terms.

The Company may incorporate or acquire subsidiaries from time to time.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, or affiliated companies. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The Company may acquire to resell or buy and sell real property or any other moveable or immoveable property in any country.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name “NHL Finance S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty five Euros (EUR 125.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles a shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another provided that a majority of the managers are in Luxembourg at the time of such meeting. Any meeting at which a majority of the board of managers is not present in Luxembourg will be deemed to be inquorate and must be reconvened. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The shareholders may appoint and remove any manager by way of a unanimous written resolution.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/réviseurs d'entreprises may be re-elected.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Park Europe, prenamed.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the present deed and finish on December 31st, 2016.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) The following person has been elected as manager of the Company for an unlimited period:
- Mr. Michael KIDD, professionally residing at 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- 2) The address of the Company is set at 49, Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Park Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 49, Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198676 ("Park Europe"),

dûment représentée par Mme Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt, prêts (portant intérêts ou non), et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. La Société pourra conclure toutes transactions, y compris des transactions financières, avec ses filiales quel qu'en soient les termes et conditions.

La Société pourra également constituer des filiales ou acquérir des sociétés.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, unilatéralement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de

valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, ou Sociétés affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, Sociétés affiliées ou toute autre Société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

La Société pourra acquérir pour revendre ou acquérir puis revendre tout type d'actifs mobiliers ou immobiliers dans tous pays.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination «NHL Finance S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de cet agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que tous les gérants participant à la réunion puissent se comprendre mutuellement. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion pourvu que la majorité des gérants se trouvent à Luxembourg au moment de la réunion. Toute réunion au cours de laquelle la majorité des gérants ne sera pas présente à Luxembourg sera considérée comme ne s'étant pas tenue et devra être convoquée à nouveau.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer que des fonds suffisants sont disponibles en vue d'une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par Park Europe, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2016.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a passé les résolutions suivantes:

1) Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

- M. Michael KIDD, demeurant professionnellement au 46a, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) L'adresse du siège social est fixée au 49, Boulevard du Prince Henry, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, MEYERS agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 19 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33072. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173929/309.

(150193159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Hamlet Montana Research, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Stroosse.

R.C.S. Luxembourg B 178.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173148/9.

(150191978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Holteide Investissement S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 68.676.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173153/9.

(150191850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

**Lakefield UCITS-SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
(anc. Lakefield SIF-SICAV).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.853.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 septembre 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vinicio MARSIAJ, Murad IKHTIAR et Pascal SCHILTZ, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

2. de réélire PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Pour LAKEFIELD UCITS-SICAV
Anciennement Lakefield SIF-SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015173208/18.

(150191798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Hotel Gantenbeinsmillen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 114.006.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/10/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2015173156/12.

(150192059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Falco-Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4, avenue Victor.

R.C.S. Luxembourg B 200.934.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on nineteenth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mrs. Annick CERRADA-FALCO, independent, born on October 28th, 1977 in Yaoundé (Cameroun), residing professionally at 4, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Which appearing party has requested the undersigned notary, to document the deed of incorporation of a private limited liability company, which she deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Falco-Consulting S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's main object is, in Luxembourg and in other countries, the execution of financial services, accounting, economic advisory and management advisory as well as market studies. The Company's object is also the execution of advisory activities, in any form, and execution of services with regard to organization and management of companies or institutions in the widest form.

3.2. The purpose of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers may not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) A manager and one (1) B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3. (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who may not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Reso-

lutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

By way of derogation to article 13.1. of the Articles, the first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

Subscription and payment

The appearing party, Mrs. Annick CERRADA-FALCO, prenamed and here present, subscribes to one hundred twenty-five (125) shares in registered form, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-);

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of managers is set at one (1). The following persons are appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Mrs. Annick CERRADA-FALCO, independent, born on October 28th, 1977 in Yaoundé (Cameroun), residing professionally at 4, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 4, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Note

The notary drawing up the present deed has drawn the attention of the appearing parties that the newly incorporated company, before exercising any commercial activity, has to be in possession of the corresponding trade-approval (authorisation) in respect of the object clause of the company, which the appearing parties expressly recognized.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-neuf octobre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Madame Annick CERRADA-FALCO, indépendante, né le 28 octobre 1977 à Yaoundé (Cameroun) demeurant professionnellement au 4, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de constituer une société à responsabilité limitée et d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Falco-Consulting S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision des gérants. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au lieu de son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour principal objet, au Luxembourg et à l'étranger, la prestation de services financiers, comptables, conseil économique et en management et études de marchés. La Société a également pour objet l'exercice d'activités de conseil sous toutes ses formes et de prestation de services relevant de l'organisation, de la gestion et de l'administration d'entreprises ou d'institutions au sens le plus large.

3.2 La Société a encore pour objet, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que la gestion de ces participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3. L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

Art. 8 Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 13.1 des Statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

La partie comparante, Madame Annick CERRADA-FALCO, prénommée et ici présente, déclare souscrire à cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un (1). La personne suivante est nommée en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Madame Annick CERRADA-FALCO, indépendante, né le 28 octobre 1977 à Yaoundé (Cameroun) demeurant professionnellement au 4, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 4, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Cerrada-Falco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 octobre 2015. 2LAC/2015/23540. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173690/474.

(150193187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Hotwell Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.866.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 15 octobre 2015 entre la société BRIGHT GLOBAL S.A. et la société GLOBAL ENERGY VENTURES LLC., une société de droit des États-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Department of State: Division of Corporations sous le numéro 5139661 et ayant son siège social à Rancho Santa Fe, CA 92067 California, États-Unis d'Amérique, que BRIGHT GLOBAL SA. a cédé 12.500 parts sociales de la Société, à GLOBAL ENERGY VENTURES LLC avec effet au 15 octobre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173157/16.

(150191594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Inter Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 162.698.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société tenue en date du 2 juillet 2015 que le mandat de tous les gérants de la Société, i.e. Adam Charles Mackie, et Ashley James Mackie, gérants de catégorie A; et Ludovic Blettery, Yannick Ceccarelli, et Alexandre Ribeiro, gérants de catégorie B, ont été renouvelés avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2020.

Il résulte de cette même assemblée que le mandat de Fiduciaire Accura S.A., en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société, a été reconduit avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Le conseil de gérance de la Société est donc désormais composé des personnes suivantes:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Inter Holding S.à r.l.

Référence de publication: 2015173159/19.

(150191573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

James Finance & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.598.

—
Monsieur Guy FEITE, la société Compagnie d'Etude et de Conseil Luxembourg S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-59942 et la société Decia Invest S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B99624 ont démissionné en date du 20 octobre 2015 de leurs postes d'administrateurs de la société James Finance & Co S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-127598 et ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Par ailleurs, le 20 octobre 2015, la société M.P.M. International S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-69702 et ayant son siège social au 30, route de Luxembourg, L-6916 Roodt-

sur-Syre, a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société James Finance & Co S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-127598 et ayant son siège social au 38, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173190/19.

(150191733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Interpublic Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.025.875,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.221.

Par résolutions signées en date du 14 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Grégory Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 30 septembre 2015;

2. Nomination de Nathalie Dessoay, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173160/15.

(150191487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Ireggen, Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.878.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de Ireggen tenue en date du 20 octobre 2015.

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la démission de Monsieur Jean-Michel Ropert de son mandat d'administrateur et conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration décide de nommer, pour la durée de son mandat d'administrateur, Monsieur Jérôme Michiels, né le 29 juillet 1974 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 89, rue Taitbout, Paris (France), en qualité de président du Conseil avec effet au 20 octobre 2015.

Pour extrait certifié conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015173161/15.

(150192027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Icamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 105.684.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173162/9.

(150191623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

J.P.J.2., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 62.880.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 août 2015

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de ce jour, de nommer Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg, le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en qualité de Président du Conseil d'Administration en remplacement dans cette fonction de Monsieur Pierre LENTZ. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P.J.2 S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015173185/15.

(150191962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Ifigenia S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 108.755.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2015173163/11.

(150192156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Immo Teresa Rehlinger S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3839 Schiffflange, 9, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.709.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173164/9.

(150192129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Immobilien Investment and Building Development Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173165/9.

(150191528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

BecomeDigital, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.557.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of October.
Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LATI SRL, a società a responsabilità limitata incorporated and existing under the laws of the Republic of Italy, having its registered office at Via Cavallotti 13, Cologno Monzese, Milan, Italy acting as sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Olivier Amrein, by virtue of a power of attorney given on 4 August 2015,

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the notary to state that:

- LATI SRL is the sole shareholder of BecomeDigital S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on October 17, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of May 2, 2001 number 320, whose articles have been modified by a deed of the said Maître SECKLER on August 5, 2002, published in the said Mémorial C of October 16, 2002, having its registered address 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 78.557 (the Company).

- the Company has an issued share capital of one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000) represented by one thousand five hundred (1,500) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up.
- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;
- the appearing party, in its capacity as liquidator and legal owner of all the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;
- full and complete discharge is granted to the directors of the Company for the exercise of their mandate; and
- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the following address: Via Quaranta 40 (c/o Digital Magics S.p.A.), 20139 Milan, Italy.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LATI SRL, une société à responsabilité limitée LATI SRL constituée et existante en droit italien, dont le siège social est sis Via Cavallotti 13, Cologno Monzese, Milan, Italie.

représenté ici par Mr Olivier Amrein, en vertu d'une procuration donnée le 4 août 2015,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Lati Srl est l'associé unique de BecomeDigital S.A., une société anonyme constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 mai 2001 numéro 320, dont les articles ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte dudit notaire Seckler le 5 août 2002, publié au dit Mémorial C le 16 octobre 2002 numéro 1495, ayant son siège social au 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 78.557 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000) représenté par mille cinq cent (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la partie comparante a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

- la partie comparante, en sa capacité de liquidateur et de bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;

- la partie comparante donne pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: Via Quaranta 40 (c/o Digital Magics S.p.A.), 20139 Milan, Italie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: AMREIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 octobre 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 32945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173555/79.

(150192974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Immobilière Raschella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 147, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 160.901.

—
Cession de parts sociales

En date du 20 octobre 2015, Marco RASCHELLA, salarié, né à Differdange, 16 janvier 1978, demeurant à L-4645 Niederkorn, 164, route de Pétange a transféré 49 parts sociales, détenues dans la Société

à Massimo RASCHELLA, salarié, né à Differdange, le 16 avril 1978, demeurant à L-4991 Sanem, 147, rue de Niderkorn.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

IMMOBILIERE RASCHELLA S.à r.l.

Référence de publication: 2015173167/14.

(150192024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Immobilière Raschella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4991 Sanem, 147, rue de Niederkorn.

R.C.S. Luxembourg B 160.901.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 20 octobre 2015

En date du 20 octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Accepter la démission de Monsieur Marco Raschella de son mandat de gérant, en date du 20 octobre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2015.

IMMOBILIERE RASCHELLA S.à r.l.

Référence de publication: 2015173168/13.

(150192024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Imprimerie Schomer-Turpel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 29, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 63.350.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christiane Schintgen-Schomer.

Référence de publication: 2015173169/10.

(150191953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Polenergia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: PLN 8.776.785,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 100.856.

—
EXTRAIT

En date du 15 Octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Igor Ismagilov comme gérant classe B de la société avec effet au 15 Octobre 2015;

- PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, avec adresse professionnelle au 2, rue Gerhard Mercator B.P. 1443, L-1014, Luxembourg est élu nouveau réviseur d'entreprise agréé, de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173309/17.

(150192039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Imtex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173171/9.

(150191785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

International Gas Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 78.455.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire en date du 22 octobre 2015

La nomination de Madame Angela Ninno, née le 16 mai 1971 à Policoro (Italie), demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, intervenue lors du conseil d'administration du 22 septembre 2015 en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Natale Capula, démissionnaire, est ratifiée.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173172/12.

(150191667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Interseafood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 61.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173174/9.

(150191855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

ISIWIS Research S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.711.

Par résolutions prises en date du 1^{er} octobre 2015, l'associé unique a accepté la démission de Yannick Poos, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173176/12.

(150192141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Ka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 119, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.293.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2015173200/12.

(150192161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Isol-Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 86.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2015.

Référence de publication: 2015173177/10.

(150191864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

Solid Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 182.811.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of October.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lauro Company Inc., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, P.O. Box 958, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade and Companies' Register of the British Virgin Islands, under number 1673402,

here represented by Mrs. Liudmila Gorodnikova, Avocat, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Zurich, on 5 October 2015,

the said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Solid Holding S.A., a limited liability company (*société anonyme*), duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (*Registre de Commerce et des Sociétés*) under number B 182.811 incorporated pursuant to a deed of Joelle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 13 December 2013, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 316 on 4 February 2014. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital, takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "Law") the sole shareholder of the Company resolves to dissolve and liquidate the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder of the Company resolves to appoint Mr. Max Kremer, born in Luxembourg, on 21 September 1978, professionally residing at 41A, avenue J.F. Kennedy, L-2082 Luxembourg, as liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the sole shareholder of the Company.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder of the Company in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advanced payments on future liquidation proceeds.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Lauro Company Inc., une société constituée et existant selon les lois des îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Morgan & Morgan Building, Pasea Estate, P.O. Box 958, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre de Commerce et Sociétés des îles Vierges Britanniques sous le numéro 1673402,

ici représentée par Madame Liudmila Gorodnikova, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 5 octobre 2015 à Zurich.

La procuration, paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant est l'actionnaire unique de Solid Holding S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 182.811, constituée selon acte notarié par Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg en date du 13 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 316 en date du 4 février 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le comparant représente le capital social entier, adopte et requiert le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'actionnaire unique de la Société décide de dissoudre et de liquider la Société.

Deuxièmes résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique de la Société décide de nommer M. Max Kremer, né à Luxembourg, le 21 septembre 1978, résidant professionnellement à 41A, avenue J.F. Kennedy, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'actionnaire unique de la Société.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société aux associés en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ [-] euros (EUR [-]).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Gorodnikova, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 9 octobre 2015. GAC/2015/8628. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 octobre 2015.

Référence de publication: 2015174033/98.

(150192625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.

Isolde G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 48.605.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber Kornelia.

Référence de publication: 2015173178/10.

(150191918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

IWL Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.912,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 162.115.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015173180/13.

(150191967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

IWL Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 199.281.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 30 septembre 2015, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. La démission de Monsieur Nicolas Konialidis de son mandat de gérant de catégorie A a été acceptée par l'associé unique.

2. Monsieur Guillaume de Contenson, né le 16 mai 1969 à Paris, France, avec adresse professionnelle au 1, rue de Jargonnant, 1207 Genève, Suisse, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015173182/20.

(150191968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

JacCha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5671 Altwies, 14, rue des Sources.

R.C.S. Luxembourg B 187.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015173186/11.

(150191635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

J S Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 34.635.975,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 108.781.

EXTRAIT

Par résolution écrite de l'associé unique en date du 29 septembre 2015, l'associé unique a décidé d'adopter les résolutions suivantes;

La démission de Monsieur John Crawford Lang de son mandat de gérant de catégorie A avec effet au 30 septembre 2015 a été acceptée par l'associé unique.

Monsieur Philip Andrew Barnes, né le 30 mars 1961 à Nottingham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au Jardine House, 4th Floor, 33-35 Reid Street, Hamilton HM12, Bermudes, a été nommé en tant que gérant de catégorie A de la société avec effet au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015173183/20.

(150191869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2015.

CCZ Investment Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 113.390.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

En date 22.10.2015, l'associé de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Approbation des comptes de liquidation;
- Approbation et distribution de la valeur nette de la Société;
- Décharge est donnée au liquidateur de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes;
- Les livres comptables et autres documents de la Société seront maintenus pendant une période de 5 ans au siège social de Hemlock (Lux) Sàrl au 2-4 rue Beck à 1222 Luxembourg;
- Clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015173595/18.

(150192598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2015.